

**Scolarité Sciences et Philosophie**

☎ Bureau Biologie – Philosophie : 02.23.23.71.12

☎ Bureau SPME : 02.23.23.36.52

☎ Bureau Maths – Info – Electro : 02.23.23.63.26

**Université de Rennes 1**  
Campus de Beaulieu - Bât 1A  
CS 74205  
35042 RENNES CEDEX

**DEMANDE DE  
REMBOURSEMENT**

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012 fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur et à la délibération du CA du 8 novembre 2012

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... N° étudiant : .....

Inscrit(e) en : .....

Adresse mail : .....

Montant payé lors de l'inscription : .....

Avez-vous payé en 3 fois : OUI NON

Si oui, le remboursement sera effectué après le dernier prélèvement

➤ **Joindre un RIB à votre nom**

➤ Le remboursement s'effectue uniquement sur le compte de l'étudiant(e).

Vous demandez le remboursement des droits d'inscription et/ou de sécurité sociale.

**Cochez la ou les cases** correspondantes à votre situation.

1-  Je suis devenu(e) boursier(e) et je demande le :

Remboursement des droits d'inscription (184 euros pour une Licence ou 256 euros pour un master)

Remboursement de sécurité sociale (215 euros)

➤ **Joindre l'original de la notification de bourses**

Reste à la charge de l'étudiant(e) la somme 5.10 euros correspondant aux frais de visite médicale

2-  J'ai un contrat de travail et je demande le :

Remboursement des droits de sécurité sociale (215 euros)

➤ **Joindre le contrat de travail**

**Date et signature de l'étudiant(e)**



**Saisie APOGEE le :**

**Transmission à l'agence comptable le :**

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT 2016-2017**

3-  Je souhaite démissionner de l'Université de Rennes1

(rendre la carte étudiante et les certificats de scolarité)

**Renonciation d'inscription avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année**

Remboursement de droit sous réserve d'une somme de 23 euros restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion :

- ➔ Remboursement des droits d'inscription : (166.10 euros pour une Licence ou 238.10 euros pour un master)
- ➔ Remboursement des droits de sécurité sociale (215 euros)

**Renonciation d'inscription entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 21 septembre de l'année**

- Inscription acceptée dans un autre établissement
- Obtention d'un contrat de travail ou d'un concours professionnel
- Raison médicale

➤ Joindre les justificatifs correspondant à l'une des situations ci-dessus et rendre la carte étudiante  
Remboursement uniquement des droits d'inscription sous réserve d'une somme de 23 euros

- ➔ Remboursement des droits d'inscription (166.10 euros pour une licence ou 238.10 euros pour un master)

**Renonciation d'inscription entre le 22 septembre et le 31 octobre de l'année.**

- Inscription acceptée dans un autre établissement
- Obtention d'un contrat de travail ou d'un concours professionnel
- Raison médicale

➤ Joindre les justificatifs correspondant à l'une des situations ci-dessus et rendre la carte étudiante  
Remboursement **partiel** des droits (remboursement uniquement des droits de bibliothèque, FSDIE, médecine préventive)

- ➔ Remboursement **partiel** des droits d'inscription (55.10 euros)

4-  Je demande le transfert de mon dossier universitaire

(poursuite d'études dans le **même diplôme** avec accord pédagogique entre les 2 Universités)

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

- ➔ Remboursement des droits d'inscription : (166.10 euros pour une Licence ou 238.10 euros pour un master).

Vous gardez votre sécurité sociale étudiante à Rennes1.

Après le 1<sup>er</sup> semestre.

L'inscription prise à RENNES1 reste valable dans l'établissement d'accueil.

**Pas de remboursement à l'étudiant.** Néanmoins Rennes1 reversera la moitié du droit de scolarité à l'autre établissement (précisez lequel) :

.....

5-  **Autre motif** (à préciser).....

Le remboursement des droits se fera sur la base légale de la réglementation en vigueur.

**Date et signature de l'étudiant(e)**

**Saisie APOGEE le :**

**Transmission à l'agence comptable le :**